



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2017-137

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-09-28-001 - Arrêté n°SGAR/17.093 portant modification de la composition du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime du Havre (GPMH). (3 pages)

Page 3

R28-2017-09-28-002 - Arrêté n°SGAR/17.094 portant modification de la composition du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Rouen (GPMR). (3 pages)

Page 7

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-09-28-001

Arrêté n°SGAR/17.093 portant modification de la
composition du Conseil de Surveillance du Grand Port
Maritime du Havre (GPMH).

*Arrêté n°SGAR/17.093 portant modification de la composition du Conseil de Surveillance du
Grand Port Maritime du Havre (GPMH).*



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES
AFFAIRES REGIONALES**

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI

Tél. 02.32.76.51.67

Mél. youcef.chikhi@normandie.gouv.fr

Arrêté N°SGAR/17-093

**portant modification de la composition nominative du Conseil de Surveillance du
Grand Port Maritime du Havre.**

**La Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code des transports ;
- Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire ;
- Vu le décret n°2008-1037 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime du Havre ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 26 décembre 2013, nommant M. Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie au conseil de surveillance du grand port maritime du Havre au titre de représentant du ministre chargé de l'environnement ;
- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en date du 14 janvier 2014, nommant M. Thierry TUOT, conseiller d'État, en qualité de représentant de l'État au conseil de surveillance du grand port maritime du Havre au titre du ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche ;

- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports de la mer et de la pêche, en date du 20 janvier 2014 portant nomination au conseil de surveillance du grand port maritime du Havre au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional de Normandie du 22 mai 2017 renouvelant Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE et désignant Monsieur Julien DEMAZURE au conseil de surveillance grand port maritime du Havre ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Département de Seine-Maritime en date du 7 juillet 2017 désignant Madame Agnès FIRMIN-LE BODO en sa qualité de 1^{ère} vice-présidente du Département comme représentante du Département de la Seine-Maritime au conseil de surveillance grand port maritime du Havre ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville du Havre en date du 26 juin 2017 nommant Monsieur Luc LEMONNIER en sa qualité de Maire du Havre pour représenter la Ville du Havre au conseil de surveillance grand port maritime du Havre ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Havraise, en date du 14 novembre 2013, désignant M. Daniel FIDELIN pour représenter le Conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Havraise au sein du conseil de surveillance du grand port maritime du Havre ;
- Vu les désignations des représentants du personnel de l'établissement public ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2014 portant composition nominative du conseil de surveillance du grand port maritime du Havre ;

ARRETE

Article 1er - La composition nominative du conseil de surveillance du grand port maritime du Havre est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'Etat (5)

- La Préfète de région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ou son suppléant, le Sous-Préfet du Havre ;
- Ministère chargé des ports maritimes : M. Thierry TUOT ;
- Ministère chargé de l'environnement : M. Patrick BERG ;
- Ministère chargé de l'économie : ;
- Ministère chargé du budget : M. Vincent CHIP.

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements (4)

- Conseil Régional de Normandie : M. Jean-Baptiste GASTINNE ;
- Conseil Régional de Normandie : M. Hubert DEJEAN de la BATIE ;
- Conseil Départemental de Seine-Maritime : Mme Agnès FIRMIN LE BODO ;
- Communauté d'Agglomération du Havre (CODAH) : M. Daniel FIDELIN ;
- Commune du Havre : M. Luc LEMONNIER, Maire du Havre.

Représentants du personnel de l'établissement public (3)

- M. Franck HERMIER, encadrement, liste ASIC
- M. Baptiste TABOUILLOT, liste CGT
- Mme Delphine LEPARMENTIER, liste CGT

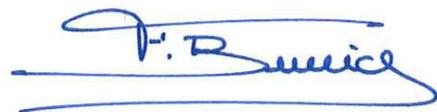
Personnalités qualifiées (5)

- Madame Léa LASSARAT, Présidente de la CCI Seine Estuaire ;
- Madame Emmanuèle PERRON, Vice-Présidente NGE ;
- M. Pascal MORIN, Directeur des Opérations Logistiques et Maritimes MFP MICHELIN
- M. Matthieu CHABANEL, Directeur Général Adjoint, Maintenance et Travaux SNCF RESEAU
- M. Jean-Michel GENESTIER, Directeur Général Adjoint et Secrétaire Général SNCF LOGISTICS

Article 2 - Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie et le directeur général du Grand Port Maritime du Havre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région de Normandie.

Fait à Rouen, le **28 SEP. 2017**

La Préfète



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-09-28-002

Arrêté n°SGAR/17.094 portant modification de la
composition du Conseil de Surveillance du Grand Port
Maritime de Rouen (GPMR).

*Arrêté n°SGAR/17.094 portant modification de la composition du Conseil de Surveillance du
Grand Port Maritime de Rouen (GPMR).*



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME
PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES
AFFAIRES REGIONALES**

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI

Tél. 02.32.76.51.67

Mél. youcef.chikhi@normandie.gouv.fr

Arrêté N°SGAR/17-094

**portant modification de la composition nominative du Conseil de Surveillance du
Grand Port Maritime de Rouen.**

**La Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code des transports ;
- Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire ;
- Vu le décret n°2008-1146 du 6 novembre 2008 instituant le grand port maritime de Rouen ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 26 décembre 2013, nommant M. Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre de représentant du ministre chargé de l'environnement ;

Préfecture de la région Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet :
www.prefectures.regions.gouv.fr/normandie

- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en date du 14 janvier 2014, nommant M. Thierry TUOT, conseiller d'État, en qualité de représentant de l'État au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre du ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche ;
- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports de la mer et de la pêche, en date du 14 janvier 2014, portant nomination au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence ;
- Vu les arrêtés préfectoraux du 17 janvier 2014, du 10 février 2014 et du 13 août 2015 portant composition nominative du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Rouen, en date du 30 juin 2017, désignant Monsieur Yvon ROBERT pour représenter le Conseil municipal de Rouen au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Rouen - Elbeuf - Austreberthe, en date du 16 décembre 2013, désignant M. Frédéric SANCHEZ pour représenter le Conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Rouen – Elbeuf - Austreberthe au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;
- Vu la délibération du Conseil départemental de la Seine-Maritime, en date du 24 avril 2015, désignant M. Bertrand BELLANGER pour représenter le Conseil départemental de la Seine-Maritime au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;
- Vu la délibération du Conseil régional de Normandie du 22 mai 2017, nommant Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE et Monsieur Julien DEMAZURE pour représenter le Conseil régional de Normandie au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 12 septembre 2016 nommant Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques affectée au sein de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime, en qualité de représentant de l'État au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen en qualité de représentante du ministre chargé du budget , en remplacement de M. Denis Giroudet;
- Vu l'arrêté du 7 août 2017 de la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports nommant Monsieur Thierry GUIMBAUD en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen ;
- Vu les désignations des représentants du personnel de l'établissement public ;

ARRETE

Article 1 : La composition nominative du Conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'État (5)

- La Préfète de région ou son suppléant, le secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime
- Ministère chargé des transports, de la mer et de la pêche : M. Thierry TUOT
- Ministère chargé de l'environnement : M. Patrick BERG
- Ministère chargé de l'économie : M. Julien ROSSI
- Ministère des finances et des comptes publics : Mme Fabienne DUFAY

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements (5)

- Conseil Régional de Normandie : M. Julien DEMAZURE –
- Conseil Régional de Normandie : M. Jean-Baptiste GASTINNE
- Conseil Départemental de Seine-Maritime : M. Bertrand BELLANGER
- Métropole Rouen Normandie : M. Frédéric SANCHEZ
- Commune de Rouen : M. Yvon ROBERT

Représentants du personnel de l'établissement public (3)

- M. Patrice TOURNIER, CGC
- Mme Marie-Laure MOULIN, CGT
- M. Dany GUINIOT, CGT

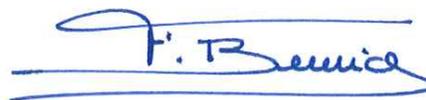
Personnalités qualifiées (5)

- M. François LORIOT, Directeur Régional de Bolloré Logistics, représentant la CCI de Rouen Métropole
- M. Philippe DEHAYS, Président de l'Union Portuaire Rouennaise
- M. Frédéric HENRY, Président de Lubrizol France, représentant le monde économique
- Mme Anne LARPIN, Directrice-conseil de la société Taramak
- M. Thierry GUIMBAUD, Directeur Général de Voies Navigables de France

Article 2 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie et le directeur général du Grand Port Maritime de Rouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État.

Fait à Rouen, le **28 SEP. 2017**

La Préfète



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.